

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de La Réunion



Thierry SORIN
Président du tribunal
administratif
de La Réunion

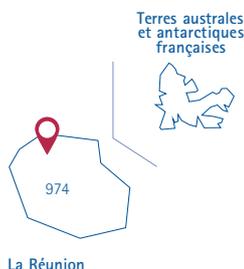
Contestation de l'arrêté préfectoral fixant la période d'ouverture de la chasse aux tangues, demande de suspension du permis de construire relatif à la restauration de la statue de Mahé de La Bourdonnais, contestation de l'éviction d'agents contractuels de la Région Réunion, demande en référé d'extinction de l'éclairage public à Cilaos pour protéger les aires d'envol des pétrels de Barrau, demande d'annulation des élections au conseil départemental de l'Ordre des médecins, contentieux des marchés de construction de la nouvelle route du littoral (NRL)... la diversité des affaires traitées au cours de l'année 2024 au tribunal administratif de La Réunion ne manque pas.

Avec 1 751 recours enregistrés, c'est un nouveau record de saisines du tribunal qui a marqué cette année.

Désormais doté de 3 chambres et fort d'un effectif fixé à 16 magistrates et magistrats, qui interviennent également au tribunal administratif de Mayotte, de 12 agentes et agents de greffe et de 5 personnels d'aide à la décision, la juridiction réunionnaise a fait face à cette hausse du contentieux, tant en quantité qu'en diversité.

Les contentieux dominants restent le contentieux de la fonction publique (22 % des affaires enregistrées contre 8 % au plan national), les contentieux sociaux (20,2 % contre 13,9 %) et le contentieux fiscal (11,1 % contre 4,1 %). Le contentieux du droit des étrangers continue d'être faiblement représenté (12,8 % contre 43,4 % au plan national).

Au cours de l'année, le tribunal a également eu l'occasion de renforcer ses partenariats extérieurs en signant une convention-cadre avec l'université de la Réunion et une convention visant à encourager la médiation préalable passée avec le Centre de gestion des personnels de la fonction publique territoriale. Outre la tenue de son audience solennelle de rentrée en septembre, il a également participé activement aux journées européennes du patrimoine, en partenariat avec la Cour d'appel judiciaire de Saint-Denis et la Chambre régionale des comptes, ainsi qu'à la Nuit du Droit où il a animé une conférence sur le thème « Droit et biodiversité ». Une année décidément très riche.



Effectifs de la juridiction :

33

personnes dont :

16

magistrates
et magistrats

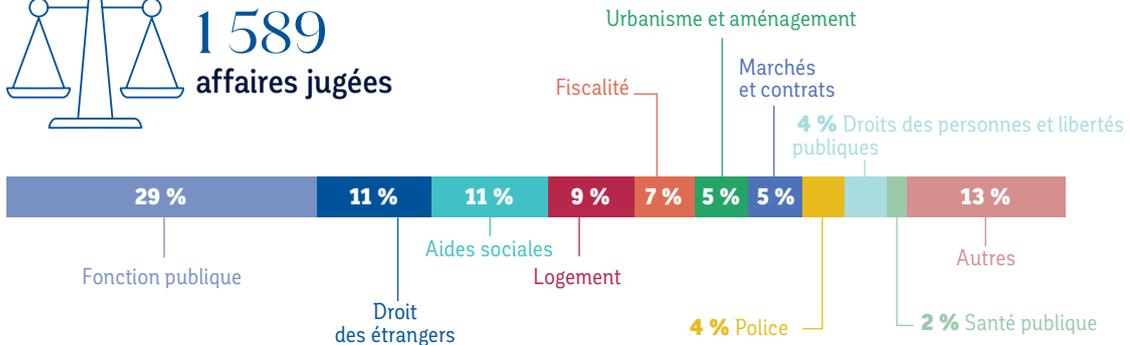
17

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

2024 en chiffres



1 589
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



204

affaires jugées en urgence (référés)

+ 38% par rapport à 2023



1 an 1 mois et 23 jours
de délai moyen de jugement

+ 54 jours par rapport à 2023

75,1 %

des recours déposés par téléprocédure



47,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



60,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



19

médiations engagées